

UGFS ISLAMIC FUND

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2025

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

I- Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, et en application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement islamique « UGFS ISLAMIC FUND », tel qu'annexés au présent rapport et qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement islamique « UGFS ISLAMIC FUND » au 31 décembre 2025, ainsi que de sa performance financière et des variations de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers" du présent rapport. Nous sommes indépendants du FCP « UGFS ISLAMIC FUND » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion du FCP « UGFS ISLAMIC FUND », incombe au Gestionnaire la Société United Gulf Financial Services – North Africa « UGFS – NA ». Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du FCP « UGFS ISLAMIC FUND » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

1. Responsabilités du Gestionnaire et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La Société United Gulf Financial Services – North Africa « UGFS – NA » en tant que Gestionnaire du Fonds, est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultant de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au Gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du FCP « UGFS ISLAMIC FUND » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité de l'exploitation, sauf si le Gestionnaire a l'intention de liquider le FCP « UGFS ISLAMIC FUND » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à eux. Il incombe au Gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du FCP « UGFS ISLAMIC FUND ».

2. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

II-Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du FCP « UGFS ISLAMIC FUND ».

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe au Gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes dans le système de contrôle interne.

2. Vérifications spécifiques :

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par le fonds commun de placement islamique « UGFS ISLAMIC FUND » des normes prudentielles prévues par les articles 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001, tel que complété par les décrets n°2002-1727 du 29 juillet 2002 et n°2006-1248 du 02 mai 2006, ainsi que de la politique d'investissement telle que mentionnée dans le règlement intérieur. De cette appréciation, il ressort que les actifs du fonds en valeurs mobilières représentent un pourcentage de 80,03% de l'actif total au 31 décembre 2025, très proche du seuil maximum fixé à 80% par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Tunis, le 13 Mars 2026

Le Commissaire Aux Comptes :

Expertise & Auditing Company « eXacom audit »

Abderrazek SOUEI

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2025	31/12/2024
Portefeuille-titres	4	70 095,250	64 867,126
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		70 095,250	64 867,126
Titres OPCVM		0,000	0,000
Obligations et valeurs assimilées		0,000	0,000
Placements monétaires et disponibilités	5	17 488,527	15 832,080
Placements monétaires		0,000	0,000
Disponibilités		17 488,527	15 832,080
Créances d'exploitation		0,000	0,000
TOTAL ACTIF		87 583,777	80 699,206
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	6	9 148,042	7 298,318
Autres créditeurs divers	7	2 812,945	2 385,920
TOTAL PASSIF		11 960,987	9 684,238
ACTIF NET			
Capital	12	155 423,600	142 751,85
Sommes distribuables		(79 800,811)	(71 736,883)
Résultat reportés		(71 736,883)	(63 823,679)
Sommes distribuables de l'exercice		(8 063,928)	(7 913,204)
ACTIF NET		75 622,789	71 014,968
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		87 583,776	80 699,206

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<u>31 décembre 2025</u>	<u>31 décembre 2024</u>
Revenus du portefeuille-titres	8	3 406,940	2 905,370
Dividendes		3 406,940	2 905,370
Revenus des obligations et valeurs assimilés		0,000	0,000
Revenus des placements monétaires		0,000	0,000
Revenus des placements monétaires		0,000	0,000
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		3 406,940	2 905,370
Charges de gestion des placements	9	(7 334,457)	(7 904,969)
REVENU NET DES PLACEMENTS		(3 927,517)	(4 999,599)
Autres charges	10	(4 136,411)	(2 913,605))
RESULTAT D'EXPLOITATION		(8 063,928)	(7 913,204)
Régularisation du résultat d'exploitation		0,000	0,000
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		(8 063,928)	(7 913,204)
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0,000	0,000
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		8 258,192	3 492,370
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres		4 454,402	860,941
Frais de négociation de titres		(40,845)	(11,689)
RESULTAT DE L'EXERCICE		4 607,821	(3 571,582)

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

31 décembre

	2025	2024
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	4 607,821	(3 571,582)
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation	(8 063,928)	(7 913,204)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	8 258,192	3 492,370
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	4 454,402	860,941
Frais de négociation de titres	(40,845)	(11,689)
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0,000	0,000
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	0,000	0,000
Souscriptions		
- Capital	0,000	0,000
- Régularisation des sommes non distribuables	0,000	0,000
- Régularisation des sommes distribuables	0,000	0,000
Rachats		
- Capital	0,000	0,000
- Régularisation des sommes non distribuables	0,000	0,000
- Régularisation des sommes distribuables	0,000	0,000
- Droits de sortie	0,000	0,000
VARIATION DE L'ACTIF NET	4 607,821	(3 571,582)
ACTIF NET		
En début de l'exercice	71 014,968	74 586,550
En fin de l'exercice	75 622,789	71 014,968
NOMBRE DE PARTS		
En début de l'exercice	1 400	1 400
En fin de de l'exercice	1 400	1 400
VALEUR LIQUIDATIVE	54,016	50,725
TAUX DE RENDEMENT	6,49%	-4,79%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2025

1- PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT ISLAMIQUE « UGFS ISLAMIC FUND »

« UGFS ISLAMIC FUND », initialement dénommé « UGFS ETHICAL FUND », est un Fonds Commun de Placement en valeurs mobilières islamique régi par le code des organismes de placement collectif, promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, et par la loi n°2013-48 du 09 décembre 2013 relative aux fonds d'investissement islamiques.

Le Fonds a obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 26 Septembre 2013 sous le numéro 35-2013. Le Collège du Conseil du Marché Financier, a décidé en date du 20 février 2014, d'octroyer un agrément sous le numéro 08-2014 pour le changement de la dénomination de « UGFS ETHICAL FUND » en « UGFS ISLAMIC FUND ».

Le Fonds a été constitué le 18 septembre 2014. La date d'ouverture des souscriptions au public a été fixée au 11 décembre 2014.

Le Fonds « UGFS ISLAMIC FUND » est un fonds de catégorie mixte, opérant conformément aux règles de la finance islamique et destiné aux investisseurs acceptant un haut risque et qui sont à la recherche de placements conformes aux normes charaïques.

La politique d'investissement est arrêtée par un comité d'investissement qui définit les choix et les orientations des placements. L'Amen Bank est le dépositaire de ce fonds. Le gestionnaire est United Gulf Financial Services-North Africa (UGFS).

Le Fonds s'interdit d'effectuer des placements dans des sociétés dont l'activité ou les revenus ne respectent pas un certain nombre de principes charaïques et déontologiques. Le choix de ces placements est effectué sur la base d'un filtrage sectoriel et financier. Les titres choisis sont approuvés par un comité de contrôle charaïque.

Les actifs du fonds sont investis de la manière suivante :

- Minimum 50% de l'actif en actions cotées en bourse acceptées par le comité de contrôle charaïque ;
- Maximum 30% de l'actif en valeurs mobilières, autres que des actions cotées, acceptées par le comité de contrôle charaïque ;
- Maximum 5% de l'actif net en OPCVM islamiques ;
- 20% de l'actif en liquidités et quasi-liquidités acceptées par le comité de contrôle charaïque.

La société de gestion UGFS a obtenu l'agrément du CMF n°21-2025 en date du 24 juin 2025, autorisant la délégation de la gestion administrative et comptable du fonds « UGFS ISLAMIC FUND » au profit de « BH INVEST ».

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers. Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2025 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille- titres à leur valeur de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le fonds pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

3.1- Prise en compte des éléments de portefeuille-titres et des revenus y afférents

Les éléments du portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon. Les revenus des placements monétaires, sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Évaluation des éléments du portefeuille-titres

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres OPCVM Islamiques.

Les titres admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché qui correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative, ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative en date d'arrêté.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.3- Évaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen po

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2025 à : 70 095,250 DT et se détaille ainsi :

	Code ISIN	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% Actif net
Actions, valeurs assimilées & droits rattachés			55 808,291	70 095,250	92,69%
<u>Actions, valeurs assimilées</u>			52 567,191	66 540,710	87,99%
BEST LEASE	TN0007580012	3 000	5 775,950	6 600,000	8,73%
DELICE HOLDING	TN0007670011	644	4 552,982	8 284,416	10,95%
SAH	TN0007610017	410	2 510,686	5 659,640	7,48%
OFFICEPLAST	TN0007700016	3 659	7 367,282	6 842,330	9,05%
UNIMED	TN0007720014	847	6 418,370	8 014,314	10,60%
SIAME	TN0006590012	1 896	4 359,856	4 796,880	6,34%
TPR	TN0007270010	760	2 827,855	8 736,960	11,55%
ENNAKL	TN0007410012	510	5 500,051	7 683,150	10,16%
Telnet	TN0007440019	1 005	8 094,776	6 850,080	9,06%
SOTIPAPIER	TN0007630015	1 115	5 159,383	3 072,940	4,06%
Droits rattachés			3 241,100	3 554,540	4,34%
DA SAH 2018 1/18	TN0007610090	16	9,920	12,960	0,02%
DA OFFICE PLAST 03/100 2020	TN0007700065	50	3,000	4,000	0,01%
DA OFFICE PLAST 07/103 2021	TN0007700081	3 659	439,080	292,720	0,39%
DA OFFICE PLAST 01/05 2022	TN2H8I4GI6F8	3 659	987,930	109,770	0,15%
DA SAH 1/4 2022	TNZTIVM7NY78	798	1 627,920	2 864,820	3,79%
SAH2024	TNG73XSR2TO7	693	173,250	270,270	0,36%
TOTAL			55 808,291	70 095,250	92,69%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste « Portefeuille – titres », sont indiqués ci- après :

	<u>Coût</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u>	<u>Valeur</u>	<u>Plus (moins)</u>
	<u>d'acquisition</u>	<u>values</u> <u>latentes</u>	<u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>values</u> <u>réalisées</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2024</u>	58 838	6 029	64 868	-
<hr/>				
<u>Acquisitions de l'exercice</u>				
Actions cotées	-		-	
Titres OPCVM	-		-	
* <u>Remboursements et cessions de l'exercice</u>				
Actions cotées	(3 031)		(3 031)	4 454
Titres OPCVM	-		-	-
* <u>Variation des plus ou moins values latentes</u>				
Actions cotées		8 258	8 258	-
Titres OPCVM		-	-	
<u>Intérêts courus</u>			-	
<u>Variation des coupons</u>			-	
<u>Variation des intérêts courus</u>			-	
<u>Intérêts courus</u>			-	
<u>Soldes au 31 décembre 2025</u>	55 808	14 287	70 095	4 454

Note 5 : Placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2025 à : 17 488,527 DT et se détaille ainsi :

		Valeur au 31/12/2025	% Actif net
Disponibilité	-	17 488,527	23,13%
Banque		16 667,425	22,04%
Sommes à l'encaissement		1 508,376	1,99%
Somme à régler		-687,274	-0,91%
TOTAL		17 488,527	23,13%

Note 6 : Opérateurs créditeurs

	<u>AU 31/12/2025</u>	<u>AU 31/12/2024</u>
Rémunération du gestionnaire	229,659	208,749
Rémunération du dépositaire	7 429,304	5 900,569
Commission Clearing dépositaire	1 489,079	1 189,000
Total	9 148,042	7 298,318

Note 7 : Autres créditeurs divers

	<u>AU 31/12/2025</u>	<u>AU 31/12/2024</u>
Redevance CMF	6,115	5,920
Rémunération du CAC	2 806,830	2 380,000
état retenue à la source	0,000	0,000
Total	2 812,945	2 385,920

Note 8 : Revenus du portefeuille titres

	<u>AU 31/12/2025</u>	<u>AU 31/12/2024</u>
Revenus des actions	3 406,940	2 905,370
Revenus des titres OPCVM	0,000	0,000
Total	3 406,940	2 905,370

Note 9 : Charges de gestion des placements

	<u>AU 31/12/2025</u>	<u>AU 31/12/2024</u>
Rémunération du gestionnaire	905,581	815,400
Rémunération du dépositaire	5 952,916	5 900,569
Commission Clearing dépositaire	475,960	1 189,000
Total	7 334,457	7 904,969

Note 10 : Autres charges

	<u>AU 31/12/2025</u>	<u>AU 31/12/2024</u>
Rémunération du CMF	75,525	68,762
Rémunération CAC	2 875,651	2 380,000
Impôt & Taxe	928,907	221,224
Services bancaires et assimilés	256,328	243,619
Total	4 136,411	2 913,605

Note 12 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice 2025, se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2024

Montant	142 751,851
Nombre de parts émises	1 400
Nombre de copropriétaires	2

Souscriptions réalisées

Montant	0,000
Nombre de parts émises	0
Nombre de copropriétaires nouveaux	0

Rachats effectués

Montant	0,000
Nombre de parts rachetées	0
Nombre de copropriétaires sortants	0

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	8 258,192
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	4 454,402
Régularisation des sommes non distribuables (souscription)	0,000
Régularisation des sommes distribuables(rachat)	0,000
Droits de sortie	0,000
Frais de négociation de titres	(40,845)

Capital au 31/12/2025

Montant	155 423,600
Nombre de parts	1 400
Nombre de copropriétaires	2

Note 14 : Autres informations

14.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>Exercice</u> <u>2025</u>	<u>Exercice</u> <u>2024</u>	<u>Exercice</u> <u>2023</u>	<u>Exercice</u> <u>2022</u>	<u>Exercice</u> <u>2021</u>
Revenus des placements	2,434	2,075	1,932	2,385	2,992
Charges de gestion des placements	-5,239	-5,646	-5,787	-5,855	-5,855
Revenus nets des placements	-2,805	-3,571	-3,855	-3,497	-2,940
Autres charges	-2,955	-2,081	-2,505	-1,774	-1,669
Résultat d'exploitation (1)	-5,760	-5,652	-6,360	-5,271	-4,609
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,00	0,000	0,000	0,207
Sommes distribuables de l'exercice	-5,760	-5,652	-6,360	-5,271	-4,402
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	5,899	2,495	-5,472	-1,959	1,042
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	3,182	0,615	3,497	3,285	1,132
Frais de négociation de titres	-0,029	0,008	-0,037	-0,030	-0,016
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	9,051	3,101	-2,012	1,296	2,158
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	3,291	-2,551	-8,372	-3,974	-2,451
Droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000

Résultat non distribuable de l'exercice	9,051	3,101	-2,012	1,296	2,158
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	0,000	0,000	0,000	-0,119
Sommes non distribuables de l'exercice	9,051	3,101	-2,012	1,296	2,039
Distribution de dividendes	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Valeur liquidative	54,016	50,725	53,276	61,648	65,622

Ratios de gestion des placements

Charges de gestion de placements / actif net moyen	10,00%	10,86%	10,07%	9,20%	8,57%
Autres charges / actif net moyen	5,64%	4,00%	4,36%	2,79%	2,41%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	-11,00%	-10,87%	-11,07%	-8,28%	-6,36%
Actif Net Moyen	73.318	72.800	80.447	89.089	96.924

14.2. Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées se détaillent comme suit :

- 1- Le règlement intérieur du fonds, prévoit que la société de gestion UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA (UGFS – NA) perçoit une commission de gestion de 1% HT par an, calculée sur la base de l'actif net de « UGFS ISLAMIC FUND ». La rémunération du gestionnaire s'élève en TTC à 905,581 DT au titre de l'exercice 2025, contre 815,4 DT au cours de l'exercice 2024.

Le même règlement prévoit que la société de gestion perçoit, en outre, une commission de surperformance dès que le rendement annuel du fonds dépasse les 8%. Cette commission est de 10% HT de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement annuel minimum exigé de 8%. Une provision ou, le cas échéant, une reprise de provision en cas de sous-performance, est comptabilisée à chaque calcul de la valeur liquidative. La date d'arrêté de la

commission de surperformance est fixée à la dernière valeur liquidative du mois de décembre. Le prélèvement est effectué annuellement.

Cette commission est nulle au cours de l'exercice 2025, étant donné que le taux de rendement du fonds est négatif.

- 2- Le même règlement prévoit que le dépositaire AMEN BANK perçoit une commission annuelle de 0,2% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 2 500 DT en HT pour les trois premières années et de 5 000 DT en HT pour le reste des années.
La rémunération du dépositaire s'élève en TTC à 5 952,916 DT au titre de l'exercice 2025, contre 5 900,569 DT au cours de l'exercice 2024.

Le même règlement prévoit que le dépositaire AMEN BANK percevra une deuxième commission de Clearing d'un montant forfaitaire fixé à 1.000 DT en HT par an à partir de la 2ème année. Les commissions de clearing perçues en TTC par le dépositaire au cours de l'exercice 2025, s'élèvent à 475,960 DT contre 1 189 DT en 2024.

- 3- Le même règlement, prévoit que le contrôle de la conformité du fonds avec les normes charaïques est assuré par un comité de contrôle charaïque composé d'experts indépendants et spécialisés en doctrine des transactions islamiques.
La rémunération de ce comité est fixée à un maximum de 3 000 DT par an et ce à partir de la 2ème année et elle est à la charge de « UGFS ISLAMIC FUND ».

Cette rémunération est nulle au titre de l'exercice 2025.

بسم الله الرحمن الرحيم

تقرير هيئة الرقابة الشرعية لصندوق الخليج المتحد للخدمات المالية الإسلامي

- إلى السادة المساهمين في شركة الخليج المتحد للخدمات المالية -إفريقيا الشمالية
 - إلى سامي إشراف السيّد مدير شركة الخليج المتحد للخدمات المالية إفريقيا الشمالية -المتصرف في صندوق الخليج المتحد للخدمات المالية الإسلامي
- يجدر بنا في مستهلّ هذا التقرير تذكيركم بأنّ مسؤولية الالتزام بتنفيذ العقود والمعاملات وفق مبادئ الشريعة الإسلامية وأحكامها منوطة بعُهدة الإدارة التنفيذية للصندوق، وتنحصر مهمّتنا في إبداء رأي مستقل في مدى التزام المؤسسة بمبادئ الشريعة الإسلامية وأحكامها بناء على ما يلي:
1. مراقبتنا للمبادئ المستخدمة، وفحص المعاملات والعقود التي أبرمها مدير الصندوق وكيفية تنفيذ المؤسسة لها خلال السنة المالية الماضية إلى حدود تاريخ 2025/12/31.
 2. التدقيق الداخلي الموافق لمعايير الضوابط الصادرة عن هيئة المحاسبة والمراجعة للمؤسسات المالية الإسلامية التي تتطلب تخطيط إجراءات التدقيق وتنفيذها من أجل الحصول على جميع المعلومات والتفسيرات الضرورية، لتزويدنا بأدلة تكفي لإعطاء تأكيد معقول بأن الصندوق ملتزم بمبادئ الشريعة الإسلامية وأحكامها.
- وعليه ننهي إلى سامي إشرافكم ما يلي:

- كشفت عمليات التدقيق عن أسهم ضمن أصول الصندوق لا تتوافق مع المعايير الشرعية القائم عليها مؤشر FTSE المنظمة لعمليات الصندوق وهي تخصّ الشركات التالية:

1. شركة "TELNET" حيث بلغت نسبة السيولة زائد مستحقات الحرفاء لهذه الشركة 52.68 % من مجموع الموجودات، وهي تربو على 50% النسبة القصوى المسموح بها شرعا.

➤ رأي الهيئة الشرعية: أوصت الهيئة بالاحتفاظ بأسهم الشركة رغم ارتفاع مؤشر السيولة وديون العملاء، إذ يعود ذلك إلى تجميد حسابات الشركة نتيجة حكم قضائي وبالتالي فالسيولة المحتسبة ليست فعلية ولا يمكن التحكم فيها إلا بحكم قضائي يلغي قرار التجميد

2. شركة "SAH" بلغت نسبة الديون التقليدية لهذه الشركة 37,95 % من مجموع الموجودات وهي تتجاوز النسبة القصوى المسموح بها شرعا والمحددة بـ 33%.

➤ رأي الهيئة الشرعية: أوصت الهيئة بالمحافظة على الاستثمار في شركة "SAH" ومواصلة متابعتها مع الحرص على تحيين احتساب النسبة الشرعية المسموح بها على ضوء آخر البيانات المتاحة وإصدار القوائم المالية المحيئة.

3. شركة "OFFICE PLAST" بلغت نسبة الديون التقليدية لهذه الشركة 36,82 % من مجموع الموجودات وهي تتجاوز النسبة القصوى المسموح بها شرعا والمحددة بـ: 33%.

رأي الهيئة الشرعية: أوصت الهيئة الشرعية بالتخلص من أسهم شركة OFFICE PLAST لارتفاع مؤشر المديونية لديه مع تصاعد اتجاهها.

في خلاصة رأينا وباستثناء ما تمت الإشارة إليه آنفا، فإن صندوق الخليج المتحد للخدمات المالية الإسلامي قد التزم خلال السنة المالية المختتمة في 31 ديسمبر 2025، في حدود ما عُرض علينا من وثائق ومعاملات، لمبادئ المالية الإسلامية وأحكامها، كما التزم بقرارات الهيئة وتوصياتها فيما عدى القرار المتعلق بشركة OFFICE PLAST.

أعضاء هيئة الرقابة الشرعية

السيدة رنيم الفقيه أحمد



السيد نبيل الكسراوي



السيد عاطف بن صالح

